



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
001-210104436-20250528-202505D0032-DE
Date de télétransmission : 28/05/2025
Date de réception préfecture : 28/05/2025

N° 202505D0032

Département de l'Ain
Arrondissement Bourg
en Bresse

**VILLARS LES
DOMBES**

Date de la séance :
27 mai 2025

Nombre de
conseillers

En exercice : 27
Présents : 19
Absents : 0
Votants : 27

Date de la
convocation :
21 mai 2025

Domaine
Finances
Pour : 27
Contre :
Abstention :

L'an Deux Mil vingt-cinq le 27 Mai, le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Pierre LARRIEU, Maire.

Monsieur Michel MACON a été élu secrétaire de séance.

PRÉSENTS : P. LARRIEU – M. BIELOKOPYTOFF - A. MARTIN - M. MACON – E. JACQUAND – V. PEYROL - C. VALET - J. BERTHET
- D. VENET - A. DUPERRIER – D. FROMENTIN - L. VIOLA – F. JANET - J. SAINT PIERRE – S. CLOUPET - S. ROGNARD – S. GUEDON- J. LIENHARDT – S. BAUDIN-

ABSENTS :

F. MARECHAL a donné pouvoir à M. BIELOKOPYTOFF
M.A ROUX a donné pouvoir à F. JANET
I. DUBOIS a donné pouvoir à P. LARRIEU
I. VAURES a donné pouvoir à A. DUPERRIER
C. SEMINARA a donné pouvoir à V. PEYROL
D. SEBAI a donné pouvoir à M. MACON
F. CANARD a donné pouvoir à J. LIENHARDT
P. NOBLET a donné pouvoir à S. BAUDIN

OBJET : SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 MARCHÉ DE TRAVAUX DE L'EXTENSION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

La Commune de Villars les Dombes a souhaité créer une extension de l'école élémentaire Simone Veil afin de pouvoir proposer 3 nouvelles salles de classe, un bureau de direction et une salle pour les enseignants, en lieu et place d'un préfabriqué existant devenu vétuste et énergivore.

Le marché a été lancé le 27 Mai 2024 selon la procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique .

Après analyse, la commission des marchés a retenu les entreprises suivantes pour un montant de travaux de

1 054 821.77 € HT soit 1 265 786.12 € TTC

Lot	Désignation	Entreprises	Montant HT
01	TERRASSEMENT – VRD - AME- NAGEMENTS EXTERIEURS PSE N°1	SOCATRA	182 028.00
			37 180.00
02	MACONNERIE – GROS OEUVRE	TABOURET	204 226.20
03	MOB - CHARPENTE BOIS – COU- VERTURE TUILES – ZINGUERIE	CHARRION	136 892.97
04	ETANCHEÏTE	DAZY	23 451.31
05	MENUISERIES EXTERIEURES ALU- MINIUM – OCCULTATIONS	ACCORD ALU	89 570.00
06	METALLERIE – SERRURERIE	CURT	38 663.00
07	ECHAFAUDAGE – REVETEMENTS DE FACADES	CERTIF	8 403.50
08	ISOLATION – PLATRERIE – PEIN- TURE – PLAFOND SUSPENDUS	ARDITO JACQUET	74 943.00
			- 628.00
09	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	BEAL	51 222.85
10	CARRELAGE - FAÏENCES	AIN CARRELAGES	22 759.90
11	REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES	MEURENAND	14 467.23
12	PLOMBERIE – SANITAIRE – CHAUF- FAGE – RAFRAICHISSEMENT – VENTILATION.	JUILLARD CHAUFFAGE	78 577.63
13	ELECTRICITE – COURANTS FAIBLES PSE n°2 : Photovoltaïque PSEn°3 : PPMS	FLOW ELEC	60 166.93
			12 005.00
			20 892.25

TOTAL € HT	1 054 821.77
TVA 20%	210 964.35
TOTAL TTC	1 265 786.12

Un 1er avenant, sur le lot n°2 : Maçonnerie- Gros Œuvre, d'un montant de 9 166.83 € HT a porté la valeur du marché à 1 063 988.52 € HT.

Les travaux, actuellement, en cours de finition nécessitent des adaptations sur le lot n°1 :- Terrassement- VRD- Aménagement Extérieurs.

✓ **Travaux en plus -value :**

- Réfection du réseau d'eau existant : + 4 990.00 € HT
- 1ère partie des travaux d'aménagement de la placette selon nouveau plan : + 21 222.50 € HT

Total : 26 212.50 € HT

✓ **Travaux moins -value :**

- Suppression des travaux d'aménagement de la placette tel que prévus au marché de base : - 25 332.50 € HT

Total : -25 332.50 € HT

Montant total de l'avenant sur le lot 1 : 880.00 € HT

Montant du marché initial hors taxes =	219 208,00 €
Montant de l'avenant 01 hors taxes =	880,00 €
Nouveau marché hors taxes =	220 088,00 €
T.V.A. 20 % =	44 017,60 €
Nouveau marché T.T.C. =	264 105,60 €

Soit une augmentation du marché Lot 1 : Terrassement- VRD- Aménagement Extérieurs de : 0.4 % et un montant total du marché d'extension de l'école élémentaire de 1 064 868.60 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°2 relatif au marché de travaux d'extension de l'école élémentaire.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération et notamment l'avenant ci-annexé.

Le 28 Mai 2025,
Le Maire,
Pierre LARRIEU

